

Reconnaissance mutuelle du baptême

Chers amis,

Ce numéro d'Affmic Info est l'occasion de réaffirmer l'importance de la reconnaissance mutuelle du baptême entre l'Église catholique et les Églises protestantes : « le Baptême est le lien sacramental d'unité existant entre ceux qui ont été régénérés par lui ».

Vous trouverez tout d'abord une présentation rappelant les accords entre nos Églises sur cette question essentielle, et les conséquences pratiques qui en découlent, notamment pour nous foyers interconfessionnels, et pour nos enfants ou petits-enfants.

Un autre article explique pourquoi un « re-baptême » serait un non-sens théologique.

Le dernier article est un témoignage d'un couple interconfessionnel très engagé dans les deux Églises.

Et souvenons-nous de cette parole de l'apôtre Paul : « Appliquez-vous à conserver l'unité de l'Esprit par ce lien qu'est la paix. Il n'y a qu'un Corps et qu'un Esprit...un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême : un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous, agit par tous et demeure en tous »(Eph 4,3-6)

Eric Lombard



Unicité du baptême et insertion ecclésiale

Le baptême est le trait d'union entre tous les chrétiens qui, au-delà de leurs divisions, forment la communauté des baptisés. **La déclaration commune sur le baptême du comité mixte catholique-protestant en France**¹ l'exprime très bien : « C'est par le ministère de nos Églises respectives que nous devenons membres du Corps du Christ. Si, par le baptême, nous devenons membres d'Églises qui sont encore séparées, nous n'en affirmons pas moins qu'il n'y a qu'un seul baptême, que le baptême est le lien sacramental d'unité et le fondement de la communion entre tous les chrétiens ». Un seul baptême, des Églises séparées ; les couples interconfessionnels sont familiers de cette tension constitutive de leur vie de foi en commun, et celle-ci ne manque pas d'influencer la formation religieuse qu'ils

¹ 1973

donnent à leurs enfants et le cheminement de ceux-ci. Les réflexions qui suivent se limitent au cas des baptêmes de jeunes enfants de couples catholiques-réformés.

- Un seul baptême

Objet d'un dialogue œcuménique nourri, la question du baptême a donné lieu à des accords bilatéraux et à la production de textes communs, en particulier « Baptême, eucharistie, ministères » adopté en 1982 par la commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises². Pour l'essentiel celles-ci, fidèles aux enseignements de l'apôtre Paul, lui donnent le même sens : la participation à la mort et à la résurrection du Christ, la conversion, le pardon et la purification, le don de l'Esprit, l'incorporation dans le Corps du Christ et le signe du Royaume. Toutes s'accordent sur les éléments liturgiques essentiels, l'effusion de l'eau et la bénédiction au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Certes, il demeure encore en matière de théologie baptismale des différences séparatrices, sur le baptême des enfants (avec les baptistes) et sur le lien entre baptême, chrismation et eucharistie (avec les orthodoxes). Malgré tout, ce large accord entre les Églises témoigne de leur unité de foi et de leur fraternité dans le Seigneur. Comme le dit la constitution conciliaire *Unitatis Reintegratio*³, « **le Baptême est le lien sacramentel d'unité existant entre ceux qui ont été régénérés par lui** ».

- Un baptême reçu dans une Église particulière

La dimension communautaire du baptême est essentielle. Par ce sacrement, le nouveau baptisé est incorporé dans le Corps du Christ et reçu par la communauté paroissiale qui l'entoure. Lorsque le baptisé est un enfant, cette communauté est là pour lui offrir le

parcours catéchétique qui lui permettra d'accéder aux autres sacrements. Il n'existe pas à proprement parler de baptême œcuménique. Le baptême est célébré par le ministre et selon le rite de la paroisse choisie par les parents. Dans le cas d'un couple interconfessionnel, les deux parents souhaitent souvent associer à la célébration un représentant de l'autre Église pour témoigner de l'unicité du baptême et de leur volonté commune de partager avec leur enfant les richesses de leurs deux traditions. Dans le même esprit, ils peuvent demander que le baptême de leur enfant soit inscrit dans les registres des deux paroisses. En pratique, l'acte de baptême est inscrit dans le registre de la paroisse où il a été célébré et une mention de ce baptême peut être faite dans celui de la paroisse de l'autre Église.

- La poursuite de la vie baptismale.

La présente réflexion se plaçant dans le cas d'un enfant, le baptême de celui-ci n'est que le porche d'entrée de sa vie de foi, qu'il est appelé à poursuivre avec l'aide de ses parents et de la communauté croyante. Elle est la première étape des « sacrements de l'initiation chrétienne », pour employer l'expression catholique. Il n'est pas rare que les enfants de foyers interconfessionnels reçoivent une double catéchèse, à l'école s'ils sont inscrits dans une école catholique, et au temple lorsqu'ils y accompagnent à l'occasion leurs parents. **Va se poser pour eux la question de leur « première communion », s'ils souhaitent la faire**, et que ce désir est partagé par leurs parents.

Comment l'Église catholique accueille-t-elle une telle demande ? Les règles de principe sont très formelles. Si l'enfant a été baptisé dans une paroisse catholique, il est considéré comme catholique et sa requête ne soulève pas de difficulté. S'il a reçu le baptême dans une paroisse protestante, la demande de faire sa première communion dans l'Église catholique doit être comprise par l'enfant et par les parents comme une admission à la pleine communion avec l'Église catholique.

² Cf l'article que lui a consacré Agnès von Kirchbach dans le n°54 de la lettre de l'Affmic en janvier 2021.

³ N° 22

Cette admission peut être plus ou moins formalisée selon la sensibilité œcuménique du prêtre en charge de la préparation aux sacrements de l'initiation. **Celui-ci peut toujours prendre conseil auprès du délégué diocésain à l'œcuménisme, s'il n'est pas familier avec cette situation.** Idéalement, il convient, avec une réelle intelligence pastorale, de respecter la démarche de l'enfant sans pour cela le mettre en opposition avec l'une des traditions religieuses de sa famille, en respectant ainsi la démarche de foi des parents et leur volonté d'enrichir la foi de leur enfant avec leurs deux traditions. Cette entrée dans l'Église catholique devrait être la reconnaissance de l'engagement dans la vie chrétienne et la valorisation du témoignage que portent des enfants familiers de deux traditions religieuses. Après tout, les foyers mixtes ne sont-ils pas « *souvent un lieu privilégié où se bâtit l'unité des chrétiens* »⁴ ? Ne forment-ils pas l'une de ces « *marges* » à la périphérie de l'Église, qui en ont toujours été les moteurs ?

Comment l'Église protestante accueille-t-elle cette demande ? L'Église protestante est plus nuancée dans ses propos. Le baptême est avant tout un cadeau de Dieu. La lecture de la Bible couplée à une parole personnalisée et au signe de l'eau en fait bien un sacrement, une alliance entre Dieu et le baptisé. Le baptême est aussi l'entrée dans une communauté et l'entrée par un chemin dans la vie de l'Église où les enfants baptisés sont invités à poursuivre la route par l'éveil biblique, le catéchisme de l'Église protestante, une première participation à la Cène, suivie par une profession de foi. **Mais si l'enfant a reçu le baptême dans une paroisse catholique, nul besoin de signifier de manière rituelle, une pleine communion.**

Toutefois, la liberté du baptisé subsiste toujours. L'Église protestante comprend et accepte que des compréhensions

différentes de l'expression de la foi puissent voir le jour dans la vie du baptisé et remettent ainsi en question son appartenance exclusive à la confession protestante. Si le baptisé s'éloigne, sa place reste ouverte pour la confirmation de l'alliance de son baptême dans l'Église dans laquelle il a été baptisé, en pleine communion avec l'éducation religieuse qui l'aura fait cheminer.

Les foyers mixtes sont porteurs de cette liberté pour les enfants de Dieu. Ainsi, la préservation de cette expression de liberté pour répondre à la grâce de Dieu est au cœur de la transmission de la foi qu'ils proposent à leurs enfants.

Jean du Rusquec, et l'ensemble des membres du bureau de l'Affmic



Rebaptiser : un non-sens œcuménique

La parution du dialogue trilatéral entre luthériens, mennonites et catholiques romains, intitulé « **Baptême et incorporation dans le corps du Christ, l'Église** », résumant leurs discussions entre 2012 et 2017, a rendu compte de l'approfondissement de la question posée par le baptême des nouveaux et des enfants. On peut rappeler que, plus largement, cette pratique est refusée par les anabaptistes en général dont les mennonites font partie.

Derrière la justification de ce refus se pose le problème du re-baptême, qui n'est pas (ou n'était pas) une pratique réservée aux anabaptistes, mais que l'on peut

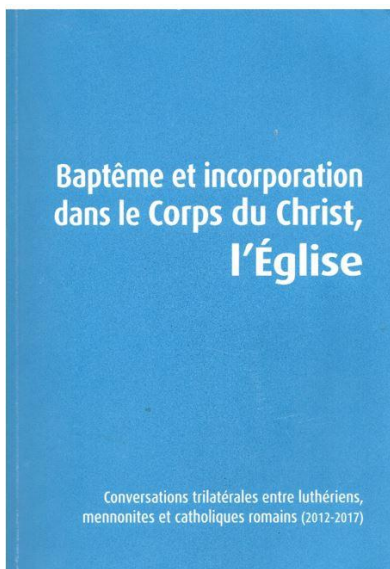
⁴ « Ut Unum sint » §8

malheureusement retrouver à différents degrés dans certains courants, certes très minoritaires mais existants, de toutes les traditions chrétiennes.

Les conclusions de ce dialogue sont une véritable ouverture de la part de l'église mennonite **qui renoncerait à un second baptême**, censé être le vrai et le seul 'valable', et concrétiserait ainsi la reconnaissance d'une unique appartenance à l'Église du Christ. Les modalités qui découlent de cette appartenance peuvent être appréciées différemment, mais l'origine de cette appartenance est reconnue comme unique et conforme à la lettre de l'apôtre Paul aux Ephésiens :

« Ayez soin de garder l'unité dans l'Esprit par le lien de la paix.

Comme votre vocation vous a tous appelés à une seule espérance, de même il y a un seul Corps et un seul Esprit. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, au-dessus de tous, par tous, et en tous. » (Ep 4,3-6)



Si l'on revient un instant sur la pratique d'un second baptême, qui serait exigé par une communauté « chrétienne », quelle qu'elle soit, on réalise **ce que cela a de blessant** pour la première communauté. Celle qui a reçu cet enfant ou cet adulte, en le baptisant, et l'a fait entrer « en toute bonne foi » et selon

sa liturgie, dans la construction du corps du Christ. La négation de la première démarche baptismale (celle des parents pour leur enfant ou celle des catéchumènes), n'est pas compatible avec une véritable recherche de l'unité des chrétiens.

Tout chrétien est libre de choisir une confession différente de celle dans laquelle il a reçu le baptême, mais dans ce cas, dans leur grande majorité, les églises proposent des rites particuliers pour signifier l'entrée dans la nouvelle communauté, prenant en compte le fait que ce nouvel arrivant est **déjà baptisé** dans l'unique baptême du Christ.

Il est opportun de se rappeler la déclaration commune sur le baptême du **3 janvier 1973** signé par le **COMITE MIXTE CATHOLIQUE-PROTESTANT** en France.

« Nous avons été conduits à reconnaître ensemble que dans nos Eglises respectives c'est bien un seul et même baptême qui est célébré, chacune se conformant à l'institution évangélique lorsqu'en sa liturgie elle baptise avec de l'eau au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit...

*... Aussi reconnaissons-nous mutuellement les baptêmes célébrés dans nos Eglises, dès lors qu'ils le sont par un ministre reconnu par son Eglise et en conformité aux dispositions liturgiques et pastorales propres à celle-ci. »***

...

Ainsi, malgré les divisions qui existent encore entre nos Eglises, le baptême est bien le lien de notre unité et le signe par lequel nous sommes rassemblés dans une même foi, une même espérance et une même charité. »

Cette déclaration peut sans crainte être élargie à toutes les églises ou rassemblement ou convocation au nom de Père, Fils et Esprit.

Une réflexion finale du côté mennonite, sans résumer l'ensemble des échanges, met en perspective les fruits du dialogue œcuménique et porte l'espérance d'un chemin d'unité :

No 131. « Nous affirmons notre union avec le corps entier de Christ dans une foi trinitaire vécue pleinement dans la

confiance et l'obéissance à Jésus Christ. Nous croyons que cette union dépasse notre désaccord sur des pratiques particulières ou sur le choix du moment du baptême ».

Frédéric de Maack
Diacre

*(réf : 2023 Publications de la CEF)

**<https://affmic.org/actu5/biblio/fouillerletheme/Declaration%20commune%20sur%20le%20bapteme%201973.pdf>



Témoignage : Isabelle et Louis-Marie Bourgeois



Nous nous sommes mariés en 1996, dans une église catholique de Bretagne avec Jean-Marc Viollet, Pasteur à l'époque de la paroisse de la rue Cortambert (Paris 16^{ème}), et le Père Henri de la Hougue, ami d'enfance de Louis-Marie.

La communauté protestante a été accueillie à l'Eucharistie dans le cadre d'une procédure d'hospitalité eucharistique déjà pourtant très rare.

Nous avons trois enfants nés en 2000, 2003 et 2006. Ils ont tous les trois été baptisés au temple de la rue Cortambert par les Pasteurs

Antoine Nouis, puis Denis Heller. Le Père Henri de la Hougue était présent aux deux premiers baptêmes, mais malheureusement en études à Rome pour le dernier. Nos trois enfants ont été scolarisés dans des écoles catholiques et ont suivi l'école biblique de Cortambert jusqu'à l'année de leur première communion. Ils ont ensuite fait leur première communion à la paroisse Notre-Dame-de-Lorette (Paris 9^{ème}), dans notre quartier, puis ont suivi trois ans de catéchuménat à la paroisse protestante des Batignolles (Paris 17^{ème}), plus proche de chez nous. Ils n'ont, à notre demande, fait aucune confirmation : nous souhaitons qu'ils aient eux-mêmes une démarche active vers l'une ou l'autre des deux confessions chrétiennes quand ils seraient plus grands et aptes à décider par eux-mêmes. Ils font tous les trois partie du groupe local des scouts de Passy, au sein du mouvement des Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France (EEUdF), accueilli par la paroisse de Cortambert.

En 2011, nous avons fondé, avec quelques couples devenus des amis, un groupe de foyers mixtes. Ce groupe était à cheval sur plusieurs paroisses et composé majoritairement d'enfants d'un groupe historique de foyers mixtes, fondateurs pour partie de l'AFFMIC. Si le Covid a eu raison de nos travaux, nous restons toujours en contact, nous informons mutuellement des étapes religieuses de nos enfants et nous retrouvons à l'occasion de certains événements à Cortambert. La journée de l'AFFMIC organisée en février dernier à la paroisse nous a rassemblés pour un certain nombre. Ce témoignage est aussi l'occasion de remercier Sœur Bénédicte, notre bonne fée, qui a été à l'initiative du groupe et nous a accompagnés pendant toutes ces années. Qu'elle soit ici infiniment remerciée pour la richesse et la ferveur de ses mots et sa présence à nos retraites, notamment au Mont des Cats ; elle nous a permis d'assurer une continuité précieuse dans nos travaux.

Au sein de notre groupe par notre travail, nous avons, notamment grâce au Pasteur Gill Daudé et aux travaux du Groupe des Dombes, appris au fil des années à distinguer

les différences séparatrices des différences dépassables entre nos confessions.

La pasteure Anne-Laure Danet résume très bien les trois impasses de l'œcuménisme que sont l'ecclésiologie, le ministère et l'eucharistie. Une fois qu'on a compris d'où viennent ces impasses, même si on en souffre, cela permet de les dépasser et de continuer à cheminer. Ce cheminement que nous avons eu tous les deux avec notre groupe de foyers mixtes a été fondateur pour notre identité confessionnelle et chrétienne propre. Nous revendiquons aujourd'hui, en tant que couple, un égal ancrage sincère dans nos deux paroisses de Notre-Dame-de-Lorette et de Cortambert.

Aujourd'hui, à l'initiative du Père Pascal Génin, curé de Notre-Dame-de-Lorette, nous participons à l'accompagnement des fiancés se préparant au mariage, en tant que « témoins » de la vie de couple engagé dans la Foi. Il s'agit soit de témoigner devant une assemblée de fiancés, soit d'accueillir un ou plusieurs couples à dîner chez nous. Nous recevons bien entendu en particulier les fiancés de confessions chrétiennes différentes. Nous les incitons à se poser, dans un premier temps, la question de leur engagement religieux (tout court) et, dans un second temps, celle de la place de chaque confession dans leur projet de couple chrétien. Lorsqu'ils le désirent, nous les orientons vers les ressources œcuméniques (dont bien entendu le très riche site de l'AFFMIC) et les incitons à constituer un groupe de foyers mixtes. La vie d'un foyer mixte est encore malheureusement semée d'embûches.

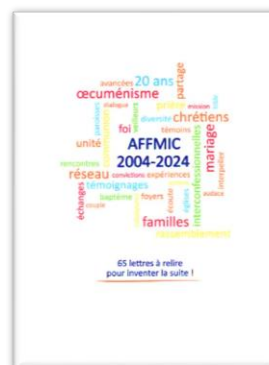
Tous les ministres catholiques ne sont pas bien informés des acquis de l'œcuménisme et c'est une grande souffrance de recevoir des témoignages malheureux. Nous espérons, par cet engagement, contribuer modestement à la sérénité œcuménique des prochaines générations. Notre mission secrète consiste à les convaincre que la mixité confessionnelle est bien plus une chance et un trésor qu'une souffrance, car les deux membres d'un couple peuvent, comme nous pensons avoir

la chance de le vivre, encore plus s'épanouir dans leur confession propre au sein d'un foyer mixte, sans surtout que l'un des époux se sente contraint d'abandonner sa confession au profit de celle de son conjoint.

Ces accompagnements sont d'une richesse incroyable, dans une paroisse catholique qui s'ouvre progressivement en actes à l'œcuménisme et a pour la première fois, en janvier 2024, participé de façon active à la semaine de prière pour l'unité des chrétiens.

Isabelle et Louis-Marie Bourgeois

L'AFFMIC a 20 ans...



A l'occasion de cet anniversaire, nous avons édité cette année un livre reprenant la **totalité des 65 premières lettres Affmic-Info**, avec une introduction du pasteur Flemming Fleinert-Jensen, et un index thématique détaillé.

Ce livre de 280 pages, format 25 cm x 18 cm, **peut être commandé gratuitement** par correspondance en envoyant vos **noms et adresse postale à :**

affmic@affmic.org